



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**



COMMUNE D'ORTHEZ SAINTE- SUZANNE

Projet de première modification du Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Dossier notifié pour avis
aux Personnes Publiques Associées (PPA),
à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).



Orientation d'aménagement et de programmation – Secteur à requalifier de la Papeterie des Gaves

Organisation et insertion architecturale, urbaine et paysagère

L'aménagement du secteur nécessite une amélioration de l'accès automobile au site. Que celui-ci se traduise par l'aménagement d'accès existant(s) ou la création d'accès nouveau(x), leur positionnement et traitement devront garantir la sécurité de la circulation, notamment aux intersections avec l'avenue du Pesqué très circulée, mais également améliorer la visibilité du site depuis cette dernière.

La/les voies internes de desserte seront aménagées dans un souci de rationalisation et cohérence du linéaire à créer, sans obérer des opportunités de bouclages à trouver en périphérie immédiate du site et compromettre la réalisation de liaisons douces en faveur des modes de déplacements actifs.

En raison de l'opportunité que constitue la passerelle Eiffel sur le Gave pour relier rives droite et gauche d'Orthez et de l'atout patrimonial que sont les bord du Gaves, notamment en termes paysagers et de loisirs, seront a minima aménagés deux cheminements piétonniers : l'un nord/sud reliant la passerelle à l'avenue du Pesqué, l'autre est/ouest, plutôt en bord de gave, de sorte d'une part à donner à voir au piéton le double paysage aquatique et de la ville ancienne, d'autre part à ouvrir le site sur les espaces de nature situés à proximité.

Un maillage de cheminements doux secondaires pourra être développé.

Le réseau viaire et les poches de stationnement nouvellement aménagés et créés feront l'objet d'un traitement paysager d'accompagnement pérenne.

Plus particulièrement, un aménagement paysager soigné et continu, préférentiellement planté, de nature à restaurer une trame verte reliant les espaces de nature situés en périphérie du site, devra être réalisé de part en part.

Le traitement architectural des constructions, notamment en bord de Gave, bord de voie principale et franges de site ouvertes sur des espaces de nature, visera une véritable qualité et intégration urbaine, signal de la transformation de ce site en cœur de ville.

Une harmonie architecturale des bâtiments nouvellement créés sera impérativement recherchée.

L'impact visuel des éventuels ouvrages et bâtiments de nature technique, voire industrielle, dont la nature ne permet pas de parler de qualité architecturale, si ce n'est au mieux de sobriété, sera atténué par leur intégration dans une composition paysagère adaptée.

L'implantation des bâtiments permettra de conserver depuis le cœur de site une, voire plusieurs percées visuelles sur le Gave.

Conditions d'équipements

Le raccordement des constructions se fait aux réseaux électrique, d'alimentation en eau potable et au réseau d'assainissement collectif qui desservent le site, notamment au droit de l'avenue du Pesqué.

La gestion des eaux pluviales devra être mise en place en privilégiant les méthodes de gestion alternatives telles que la mise en place de noues paysagères.

Le réseau de collecte et d'infiltration des eaux pluviales de la zone pourra être superposé aux aménagements paysagers à réaliser au sein de la zone.

Secteur à requalifier de la Papeterie des Gaves



